VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bâtisse désirable en briques à deux étages portant le numéro municipal 929 rue Dauphine. — Mme Florentin Martin vs Augustin Martin, son mari.

No 68,716—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur.—Bureau 636 Place Commerciale. Il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 22 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, daté et signé le 22 août 1900 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dauphine et Bourgogne, ledit lot mesurant 21 pieds 5 pouces et 6 lignes de face sur la rue Dumaine par 61 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Eugène Martin, père de Auguste Martin, interdit en sect par achat de Théophile Zeller, par notes passés pardevant Jules F. Meunier, encanteur, le 9 janvier 1893.

Conditions — Comptant. Une moitié des frais de 1900 devra-t-être payée par l'acquéreur, un dépôt de 10 0[0 exigé pour lier la vente, acte de vente incluant tous les timbres du Revenu de Guerre, pardevant George W. Dearing Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Louis P. Paquet, avocat.

17 oct—17 25— nov 8 18 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre de choix dans le Premier District.

Bornés par les rues Thalie, Erato, Prieur et Roman, Jeudi, le 15 novembre 1900, à midi. Mme Eleonore Brown et al vs la mineure Julia A. Haggerty et als.

Nos 62,528 et 62,915— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Division E.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 636 Place Commerciale—JEUDI, le 15 novembre 1900, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à deux ordres, un de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E, 4 18 et signé le 9 octobre 1900, et l'autre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo H. Théard, juge de Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 31 août 1900, les deux rendus dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Thalie, Erato, Prieur et Roman.

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant et le balance en un crédit de un et deux ans, garanti par liens de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 0[0 d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sûreté. Taxes de 1900 d'Etat et de ville devront être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de vingt pour cent pour lier la vente. Acte de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 oct—11 18 25—nov 14 et 15

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Minerva Green, femme de Webster Johnson—No 62,654—Cour Civile de District Division C, paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour ci-dessus décrite, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, ledit ordre daté et signé le 4 octobre 1900 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune JEUDI le 8 novembre 1900 à midi la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en ou quelques façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Howard, anciennement St George, Sixième, Hospitaux et Ferret, anciennement Jacobs, désigné comme lot No 4 de l'Ilet No 8 sur un devis fait par L. H. Pilié, voyer, sous date du 13 avril 1899, déposé pour référence dans le bureau de H. Bunny, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 31 pieds 3 pouces de face à ladite rue Howard sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1900, et les frais des timbres du revenu, payant pour l'acte de vente pardevant Chas Schneider, notaire, et déposant 20 0[0 au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO,
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur,
305 rue Bourgogne.

2 oct—7 8 14 21 28—nov 4 7 8

Stoudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

$20,000—Bijoux et Articles de Fantaisie, Vitrines et Installations, Deux Coffres-Forts pour Bijoux—$15,000. Une bonne occasion d'acheter des cadeaux pour Noël à vos propres chiffres, par les Ventes No 1045 rue Magnolias, près Josephine, JEUDI le 8 nov. 1900, à 11 heures. Succession de William Kerton. No 62,941—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STEOUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 8 nov. 1900, à 11 heures, aux lieux No 1045 rue Magnolias, près Josephine en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. juge Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 26 octobre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique sous ladite limite ou réserve, le contenant entier du magasin ci-dessus, contenant grand lot de Diamants en Bagues, Broches, Epingles pour cravates, Epingles pour dames, Boucles d'oreilles etc.

Grande ligne de montres d'or Waltham, Elgin, ouvrant et scinées à remontoirs et avec clefs, à simple lettres et de chasse. Boutons d'or pour manchettes, Boutons pour chemises, Boîtes d'aiguilles, Boutons pour cols, Coffrets, Bottines pour chaines de montre, Epingles pour dames, Chaînes d'Opéra, Chaînes pour gousset. Croix d'or de toutes qualités, grand assortiment de jeux de boutons pour dames, modernes et antiques, épingles de fantaisie pour cravates, Bagues de fantaisie, Marchandises d'argent solide en boîtes consistant en Cuillères, Porte-cartes pour dames, Rouleaux de serviettes en argent, Cuillères à soupe, Cuillères à confitures, Couteaux à beurre, Ouvertures à sucre, Grand assortiment de Dés en argent, Marchandises d'or solide de toutes variétés, Chaînes de col pour dames de 10 à 14 K d'or, Alliances de 10, 14 et 18 K, Bracelets pour dames, Ceintures avec boucles et chaînes. Un grand lot de marchandises de fantaisie, Boîtes japonaises, Imitations de bronze, Statues en Biscuit, Porte-cartes en perles, Boîtes à tabac pour hommes, Vases, Vases antiques, Bols à punch bohémiens, Jeux de Toilette, Boîtes de Bagues en ferblanc, Argenterie plaquée, Cuillères Rogers, Fourchettes, etc. Livres de prières en allemand et anglais, Rosaires, deux beaux régulateurs, une pendule en bronze avec cloches, Pendules françaises en marbre Seth Thomas, Ansonia, et une variété d'autres. Grand assortiment de chapelet en jaud, Bagues en perles, etc. Boutons en perles, Jouets, Cannes avec pommeaux en or et en ivoire, Lunettes et Lorgnons, et beaux Bijoux de toutes descriptions en plaqué et en doublé, aussi un Grand Coffre-Fort Diebold et un Herring pour Bijoux. 4 Portes vitrées avec compteurs en noyer vitrières contre le mur, une haute vitrière en argent plaqué, installation de gaz, un grand lot d'outils et d'installations pour jouailliers et un lot de meubles de maison, un piano Pleyel, devant être vendus en lots au gré du acquéreur.

Conditions—Comptant.

28 oct—28- nov 4 8

Succession de Mme Marguerite Andere, veuve en premier mariage de John Jacques Hack et femme divorcée de Henry Winker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,135—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Amélie E. Hanicke, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL,
Greffier

S. O. Kornberger, avocat.

26 oct—26—nov 4 8

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE DOUBLE
BIEN BATI,
Nos 1014 ET 1016 RUE MIRO,
Entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Mme Charlotte Hespe.

No 63,072—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet.—MARDI, le 27 novembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté 23 octobre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois bien bâti Nos 1014 et 1016 rue Miro entre les rues St-Philippe et Ursulines, contenant de chaque côté quatre chambres, office, citerne et hangar et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues St Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, désigné par le No 8 sur un devis déposé avec E. G. Gottschalk, ancien notaire, comme devis No 15, ledit lot mesurant d'après ledit devis, 30 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Miro, 30 pieds 9 pouces 5 1[2 lignes de largeur dans le fond et 132 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison est en bon état, à proximité des écoles, marchés, lignes de chars et est un placement de bon rapport.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1900, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Edward Dinkelspiel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats

27 oct—27 28—nov 4 11 18 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Charlotte Hespe.

No 63,072—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—JEUDI, 8 novembre 1900 à 11 heures A. M., sur les lieux.

2206 RUE URSULINES.

ENTRE LES RUES GALVEZ ET MIRO.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, daté le 23 octobre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée,

Un lot d'effets mobiliers ainsi qu'un billet à recevoir, tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

27 oct—27 28— nov 4 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE

SUPERBE

DEMI ILET DE TERRE,

Rues LESSEPS, Villeré, Urquhart et Pologne.

Succession de Pauline Mayer, femme décédée de Joseph Stephany.

No 62,181 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 13 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 septembre 1900, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de ladite cour, Division D, laissant en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain demi ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Pologne, Villeré, Urquhart et Lesseps, et mesurant 342 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue Lesseps par une profondeur de 138 pieds 10 pouces et une demi ligne de profondeur et face sur chacune des rues Villeré et Urquhart le tout plus ou moins; une bonne occasion pour le placeur ou spéculateur d'acheter une propriété certaine d'augmenter en valeur.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur en des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs assumant toutes les taxes de 1900 et payant pour les timbres requis du Revenu Intérieur des Etats-Unis au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13oct—13 14 21 28—nov 4 11 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE
1338 ELMIRE, entre les rues URQUHART et VILLERE.

SUCCESSION DE HENRY KING,
No 63,080—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 13 novembre 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Villeré, (autrefois Gired), Urquhart, Désiré et Elmire, désigné par le No 2, sur un devis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 24 avril 1897, et annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 4 mai 1897, et mesurant d'après ledit devis 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur les améliorations comprenant un joli cottage simple contenant 3 chambres, hangar etc., et est connu par le No 1338 rue Elmire.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900, en plus et en dessus du prix de l'adjudication, payant également la partie inexpirée de la police d'assurance, 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Anton Dericourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 oct—13 14 21 28—nov 4 11 à date

Smith & Rosenberg.

ANNONCE JUDICIAIRE

CINQ LOTS DE CHOIX.

Dans l'affaire de la succession de Veuve JACQUES LAROSE.

No 62,178 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

JEUDI, 8 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre rendu et signé le 28 septembre 1900 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, à savoir—

Cinq certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet numéro 6.3, borné par l'avenue St-Roch et les rues Espagne, Clibo ne et Robertson, lesdits lots sont désignés par les numéros huit, neuf, dix quinze et seize. Lesdits lots huit, neuf et dix mesurant chacun 32 pieds de face à l'avenue St-Roch sur cent cinq pieds de profondeur. Lot numéro dix formant l'encoignure de l'avenue St Roch et de la rue Claiborne. Lots Nos 15 et 16 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1900 en dessus et en plus du prix de l'adjudication, faisant un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente, et payant pour les actes de vente incluant les timbres de M. L. pardevant Fergus Kernan, notaire.

SMITH & ROSENBERG,
M. C. SMITH, Encanteur,
Bureau 812 rue Carondelet.

30 sep—30—oct 7 14 21 28—nov 4 d

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage
DE
Propriétés de choix, de valeur et rémunératives du Deuxième District

No 2027 rue Dumaine.
Nos 2323-2327 rue Dumaine.
Nos 2323-2325 rue Ste-Anne.
Nos 814-816 rue Tonti.
Nos 818-820 rue Tonti.
Nos 822-824 rue Tonti.
Nos 2328-2330 rue Tonti.
Nos 2401-2403 rue Dumaine coin Tonti.
No 2549 rue Dumaine et No 902 rue Dorgenois, au coin.
No 910 rue Dorgenois.

Veuve Daniel Becker et al
vs
F. J. A. Becker.

Dossier No 63,257 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B:

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune.—MARDI, 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 23 d octobre 1900, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la de la susdite Cour, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 265 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Prieur et Johnson, lequel lot est désigné par le No 55 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de M. V. Déjan, notaire, daté le 23 juillet 1883 et commence à une distance de 61 de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 19' 4" 1" de face à la rue Dumaine, 47' 6" 2" de largeur sur la ligne du fond, 106' 6" 7" lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 66 et 112' 10" 7" sur l'autre ligne de division, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2027 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, quelque trois chambres, hangar, citerne etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 294 borné sur les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti lequel lot commence à une distance de 169' de l'encoignure de la rue Miro, et mesurant 33' de face sur la rue Dumaine par 136' 6" 1" de profondeur et est désigné par la lettre A sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 15 août 1900, annexé à un acte de M. C. Genlot, notaire daté le 5 octobre 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2323 et 2327 Dumaine, étant la moitié la plus près de la rue Tonti d'une partie de terre acquise par F. A. Sieser de F. A. Sieser Jr., par acte de M. T. Ducros, daté le 12 juin 1885. Enr. B. T., livre 123, p. 243.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citernes, etc., situés sur les côtés et banquette pavée.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District, ilet No 295 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Miro et Tonti lequel lot mesurant 33' de face à la rue Ste Anne sur 116' de profondeur et est désigné par le No 4 sur un devis de Basin et Roche, daté le 30 avril 1849, déposé dans le bureau de O. De Armas, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2323 et 2325 rue Ste-Anne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne de chaque côté, allées sur les côtés et banquette pavée.

4° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet susmentionnés mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti, 30' 7" 7" de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 148' 10" et 1 1[2"', et est désigné par le No 24 sur le même plan de Basin et Roche; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 814 et 816 rue Tonti, acquis par F. A. Sieser de veuve O. Guérin, par acte de A. Barnett, daté le 20 mai 1864, Enr. B. T, livre 98, p. 104.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne, etc.

5° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet susmentionnés, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti—30' 7" 7" de largeur sur la ligne du fond et 148' 6" 1 1[2" de profondeur, et est désigné par le No 25, sur le même devis de Basin et Roche ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 818 et 820 rue Tonti, acquis par F. A. Sieser de Michel Brigenne par acte de Edward Barnett, daté le 2 décembre 1868, Enr. B. T. livre 94 p. 356. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne etc.

6° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet susmentionnés, mesurant 30' 9" de face sur la rue Tonti, 30' 7" 6" de largeur sur la ligne du fond et 148' 10" 1 1[2" de profondeur et est désigné par le No 26 sur le même devis de Basin et Roche, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 822 et 824 rue Tonti, acquis par F. A. Sieser de A. Cartier, par acte de Phil. Lasante, daté le 16 mai 1857, Enr. B. T. livre 78, p. 149.

Les améliorations consistent en un cottage de bois bien bâti, couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et cabinet, hangars citernes, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

7° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 296, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Tonti et Miro lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 56' 6" 2" de profondeur vers la droite, et 56' 8" 8" de profondeur vers la gauche et est désigné par le No 11 sur un devis de J. Commany, daté le 15 Sept. 1844, déposé dans le bureau de P. F. Labarre, et sur un autre devis de A. Cazaux, daté le 5 Déc. 1849 déposé dans le bureau de A. Ducatel, comme devis 12 du livre de devis No 4, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2328 et 232 rue Ste-Anne, acquis par F. A. Sieser de M. Scholly par acte de M. T. Ducros, daté le 10 Déc. 1872, Enr. B. T., livre 104, p. 176. Les améliorations consistent en un cottage en bois contenant deux grandes chambres, galerie et deux cabinets, hangars, citerne, etc.

8° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 212, borné par les rues Dumaine, Tonti, St Philippe et Rocheblave, lequel lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Tonti et mesurant 40' de face sur la rue Dumaine, par 97' 5" 4" de profondeur et face sur la rue Tonti, d'après un devis d'Edgar Pilié daté le 31 juillet 1900, annexé à un acte de M. C. Genlot, daté le 8 octobre 1900 ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2401 et 2403 rue Dumaine, acquis par F. A. Sieser de veuve et héritiers de C. Rabenack, par acte de M. T. Ducros daté le 2 août 1889, Enr. B. T. Livre 131, p. 12. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambres et cabinet, hangars, citerne etc.

9° Un certain lot de terre, situé dans le même district, ilet No 222 borné par les rues Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St Philippe, lequel lot forme l'encoignure des rues Dorgenois et Dumaine et mesurant 42' 0" 6" de face sur la rue Dorgenois par 89' 6" de profondeur et face sur la rue Dumaine et est désigné par la lettre B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 31 juillet 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 902 rue Dorgenois et par le No 2549 rue Dumaine, étant une partie de la propriété acquise par F. A. Sieser de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 Oct. 1889, Enr. B. T., livre 132, p. 113.

Les améliorations se 2549 rue Dumaine, consistent en une jolie résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, contenant grand salon double, grand vestibule, belle salle à manger, et quelque quatre autres chambres dans la mansarde tout deux chambres, jolies bateaux dans la cour et une grande écurie, hangar, dépendances, citerne et bon puits. La propriété ensemble de la dépendance de Rue et de passage, pavée.

10° Un autre lot de terre dans le même District, ilet commençant à une distance de 42' 0" 6" de l'encoignure Dumaine et mesurant 9' 5" 4" de face à la rue Dorgenois sur 89' 6" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 910 rue Dorgenois, étant une portion de la propriété acquise par F. A. Sieser de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 oct. 1889, Enr. B. T livre 132 p. 113.

Les améliorations se 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de cuisine citerne, etc

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance en un ou en un ou deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux, représentés par des billets en des montants donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'à concurrence de la portion de crédit et devant transférer la police aux porteurs des billets, acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et vente sans estimation, avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes, incluant les taxes de 1900, les acquéreurs n'ayant droit aux loyers seulement de et après le passage des actes de vente et le paiement; 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat

27 oct—27 28—Novem 4 11 18 25 28 27

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Marie Avelina Lang, femme décédée d'Alfred Foubede— vs 60 333 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 28 novembre 1900 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 octobre 1900 pour le compte de ladite succession.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet 422 borné par les rues Salcedo, Canal, Lopez et Doumaine, le dit lot mesurant 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de la Dueau et sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue comme par le numéro municipal 3108 rue de la Dueau. Termes et conditions— Comptant sur adjudication. Acte de vente, incluant les timbres de rev au des Etats-Unis, pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Jérôme Meunier, avocat.

28 oct—28— nov 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE

BONNE

Propriété Rémunérative du Second District,

No 605 Rue Dauphine, entre Toulouse et St-Pierre.

Maison en Briques à un Etage, Louée $25 par Mois.

Succession d'Appoline Potier.

No 61,272—Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 novembre 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 octobre 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet numéro 899 borné par les rues Dauphine, Toulouse, Bourgogne et St-Pierre, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dauphine sur 74 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne maison en briques à un étage ayant six chambres, une bâtisse à l'arrière en briques à deux étages ayant cinq chambres, deux citernes, lieux d'aisances, etc., etc. Louée $35 par mois. Connue par le numéro 603 rue DAUPHINE.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance si balance il y a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur ladite propriété, et stipulant de porter intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur; ledit acte devant être passé pardevant John H. Legier, notaire public, et devant contenir toutes les clauses habituelles de sécurité et les acquéreurs de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Robert Legier, avocat.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés foncières d'Alger.

Dans le voisinage de la Grande Calle de Desséchement de la Marine.

Dans l'affaire de Th mas E. Glancey et als. vs Michael Glancey et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 61,273.

EN VERTU d'un jugement rendu le 11 juin 1900, et signé le 25 juin 1900, l'Hon. Geo H. Théard, juge, et plus tard, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, ledit ordre daté et signé le 25 octobre 1900 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI, le 4 décembre 1900, à midi, la propriété suivante:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 de l'Ilet No 102 borné par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Eveline, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster, 129 pieds de profondeur sur la ligne séparant du lot No 4 et 128 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6.

2° La propriété non dans un et à trois certains lots de terre situées dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 24 de l'Ilet No 102, bornée par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Eveline, lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Webster et de la rue Eliza et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à l'avenue Webster sur 129 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté, le séparant du lot No 2, Lot No 2, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté contigu au lot No 1 et 129 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant entre les lots Nos 2 et 3. Lot No 24 formant l'encoignure de la rue Wagner (autrefois Washington) et la rue Eliza et mesurant 31 pieds 9 pouces de façade à la rue Washington, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 3. La propriété susdit décrite est vendue sujette au droit d'usufruit de Mme Owen Glancey.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement et garantis par liens de vendeur et hypothèques spéciales sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devront payer pour l'acte de vente incluant les timbres du revenu pardevant Robert J. Massey, notaire, et devant assumer les taxes de l'année courante et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec J. L. Onorato, courtier et encanteur de propriétés foncières 332 rue Baronne, Les places à la Bourse.

28 oct—28 31—nov 4 11 18 25—déc 2 3 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Richard H. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,416—Division D—Attendu que W. B. Schmidt a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Richard H. Schmidt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

1nov—1 5 10

Succession de Saml. A. Troyani.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 63,377—Division C—Attendu que Angelina Pignolo, veuve de Saml. A. Troyani, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Saml. A. Troyani, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

1er nov—1 5 10

Succession de Hosetta Bailey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans, No 63,197—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Harvey, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. A. Parsons, Avocat.

31 oct—31—nov 4 9

Succession de Mme Mary E. Tallaferro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 63,006—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les d